

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>ARRETE DU MAIRE</b> |  |
| <b>AM/053/2023</b>     |  |

**ARRETE DE FIN DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
de M. Yan PICARD, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

Le Maire de BREUILLET,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-Verbal d'élection du Maire et des adjoints au Maire en date du 23 mai 2020,

Vu l'arrêté AM 020 2020, donnant délégation de fonction et de signature à M. Yan PICARD,

Vu la délibération 2020 I 10, en date du 23 mai 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire,

Vu le courrier de Monsieur Yan PICARD, en date du 24 octobre 2023, présentant au préfet sa démission du Conseil municipal et la fin de sa délégation de fonction et de signature à la Culture, Patrimoine culturel et Coordination des événements en tant que 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

Vu le courrier du préfet en date du 10 novembre 2023 actant sa démission, celle-ci prend effet à réception du courrier, soit le 24 novembre 2023.

*Ampliation du présent arrêté sera transmise à :*

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau
- Monsieur Yan PICARD
- Madame Sylvie NORGEOT, Préfecture de l'Essonne

Fait à Breuillet le 24 novembre 2023



Mme Le Maire

Véronique MAYEUR